

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 11/02/2020

.....
Département de
la Vienne
.....
Arrondissement de
MONTMORILLON
.....

SOUS-PRÉFECTURE
- 3 MARS 2020
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
39	30	35	5

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt, le dix-neuf février à dix-huit heure et cinquante minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à l'ancienne Communauté de communes de Couhé, 8 rue Hemmoor pour une réunion ordinaire le comité syndical.

Etaient présents : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BELLIN Philippe – BELLINI Bruno – BERNARD Patrick – BERTRAND Claude – BIBAUD André – BOCK François – CACLIN Philippe – CHAPLAIN Christian – CHARGELEGUE Jérôme – CINQUABRE Jean-Christophe – COMPAGNON Jean-Pierre – FOUCHE Etienne – GIRARDEAU Jules – GRIMAUD James – JEAN Gisèle - LABELLE Alain – LATU Roland – MARTIN Jean-Louis – PEGUIN Francis – PIN Olivier – POUTHIER Alain – RENGEARD Jean-François – ROUSSEL Pascal – SARDET Gérard – TERRANOVA Jean-Luc – TEXEREAU Dominique – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

Etaient excusés : BAUDON Christian (pouvoir à FOUCHE Etienne) – BOIRON William – BOUFFARD Patrick – CHOISY Jean-Michel – DILLOT Jean-François (pouvoir à CHAPLAIN Christian) – GIRARD Sandra (pouvoir à SARDET Gérard) – LACOMBE Claudy – MAGNAN James – MAGNY Fabienne (pouvoir à CINQUABRE Jean-Christophe) – MOUSSERION Martine (représentée par TEXEREAU Dominique) – PAPIN André – PENY Marcel – POIRIER Fredy (pouvoir à CHARGELEGUE Jérôme) – QUESNE Gilbert – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – ROYER Christian – SAVY Benoit – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient absents : BOUCHER Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – COLLOBER Sarah – JESBERGER Gilles – LAMBERT Claude – OLIVET Jacky – PICHON Gilles – QUINTARD Jacky – SICAUT Ludovic

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline - MIRLYAZ Manuel

Délibération n°169_19022020

Modalité de calcul de la participation PI 2020

Vu les articles 10.2, 10.2.2 et 17.1 des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud,

Les délégués pouvant se prononcer pour cette délibération en raison de la compétence PI (art.10.2.2) sont les délégués suivant :

CACLIN Philippe, LATU Roland, RENGEARD Jean-François, ROUSSEL Pascal, SARDET Gérard (pouvoir GIRARD Sandra), TOULAT-PAILLAT Sarah.

Le Président expose la proposition retenue par le comité de pilotage pour fixer la modalité de calcul pour la compétence PI (Prévention des Inondations) 2020. Il rappelle que seuls les élus PI peuvent se prononcer pour cette délibération.

Il propose la répartition en fonction des critères définis dans les statuts tel que :

- critère population sur les communes concernées par le périmètre du Syndicat (réf : INSEE) : 45%
- critère potentiel fiscal (réf : DGFIP) : 5%
- critère surface du bassin versant concerné par le périmètre du Syndicat (réf : BD Carthage, Agence de l'Eau) : 50%

Après délibération, les élus du collège PI, votent à l'unanimité la répartition proposée.

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le Président,
Philippe Bellin
A Valence en Poitou, le 24/02/2020



SOUS-PRÉFECTURE

- 3 MARS 2020

MONTMORILLON